

Les premières étapes

Meike Pfefferkorn - 2023-03-16 - Configurer la facturation



Pour créer des factures ou des rappels, il faut d'abord effectuer quelques réglages de base.

Dans un premier temps, il est conseillé de [saisir l'institution financière](#) utilisée.

Sous la rubrique "[Taxe sur la valeur ajoutée](#)", le numéro de TVA et le type de calcul de la TVA peuvent être définis, ou la TVA peut être désactivée si l'association n'est pas assujettie à la TVA.

La rubrique Mise en page permet de définir l'aspect des factures et/ou des rappels.

Dans la gestion des niveaux de rappel, 5 niveaux de rappel sont déjà prédéfinis par le système, qui peuvent encore être adapté selon vos besoins. Les frais éventuels de rappel seront également fixés ici.

Si les conseils sont pris en considération, la première [impression de facture](#) sera parfaite et sans erreur.

Cette page de renseignements vous a-t-elle été utile?